

Commune d'Incourt



INCOURT, 11 mars 2025

CONVOCATION

Conformément aux articles L1122-12 et L1122-13 du Code de la Démocratie Locale et de Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil communal qui aura lieu **au Centre du Patrimoine et de la Ruralité - Place Kest, 1 à Incourt le 19 mars 2025 à 19h30.**

SEANCE PUBLIQUE

- 1) Finances - Ratification - Manifestation d'intérêt pour l'adhésion au marché portant sur l'accord-cadre pour la réalisation de travaux d'entretien et de petites réparations sur les cours d'eau et bassins d'orage communaux de la Province du Brabant wallon 2025-2028.
- 2) Finances - Ratification - Manifestation d'intérêt pour l'adhésion au marché portant sur une Centrale d'achats pour le Contrôle et la certification (électricité, incendie, levage et pression).
- 3) Plan de Cohésion Sociale - Rapport financier 2024 - Approbation.
- 4) Plan de cohésion sociale (PCS) - Modifications du plan et rapport d'activités 2024 - Pour approbation.
- 5) Administration générale - ASBL Maison du tourisme du Brabant wallon - Représentants communaux - Régularisation.
- 6) PCDR - Rapport annuel "Opération Développement Rural" - Année 2024 - Projets mis à jour le 13 février 2025 - Pour approbation.
- 7) Urbanisme - VOIRIE - Modification d'une voirie communale dans le cadre de la demande de permis d'urbanisation 3/2024 : création de 4 lots à bâtir + modification du chemin N° 8 à Roux-Miroir - Rue de la Haie - 5 Division Section C parcelle 91A et G.
- 8) Environnement - Convention de collaboration pour apporter une aide à la plantation de 8000 arbres au Domaine de BEAUMONT - Ratification.
- 9) Approbation du procès-verbal de la séance du 19 février 2025.

HUIS CLOS

- 10) Personnel communal - Octroi d'une allocation pour fonctions supérieures (B3 vers A1) - SC - Ratification.
- 11) Personnel communal - Octroi d'une allocation pour fonctions supérieures (B1 vers A1) - LDF - Ratification.
- 12) Personnel communal - Octroi d'une allocation pour fonctions supérieures (D5 vers D7) - JD - Ratification.
- 13) Enseignement - Personnel - Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi vacant - CM - Ratification.
- 14) Enseignement - Personnel - Demande d'interruption de la carrière professionnelle - VL - Régularisation - Ratification.
- 15) Enseignement - Personnel - Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi non vacant - MM - Ratification.
- 16) Enseignement - Personnel - Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi non vacant - MM - Ratification.
- 17) Enseignement - Personnel - Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi vacant - MM - Ratification.
- 18) Enseignement - Personnel - Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi non vacant - MM - Ratification.
- 19) Enseignement - Personnel - Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi non-vacant - ER - Ratification.

Par ordonnance,

Le Directeur général,



D. ROOMAN



Le Bourgmestre,



B. MALEVE

Art. L1122-17 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (anciennement art.90 de la nouvelle Loi communale) :

Le Conseil communal ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'Assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre de membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.